

Image not found or type unknown



Jugement par défaut + prescription

Par **Hugo**, le **13/04/2011** à **20:42**

Bonjour, je souhaite avoir plus d'information sur le jugement par défaut? une fois qu'il est eu lieu, la prescription de la peine peut elle prendre effet? ou faut il que je sois informé de ce proces? j'ai eu l'information par l'article d'un journal comme quoi mon jugement aura lieu par défaut. je suis actuellement a l'étranger. rn rn D'avance, merci.